

# Commune d'Arthonnay

## Compte rendu réunion du conseil municipal en date du 02 février 2016

L'an deux mil seize, le deux février à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire

Présents : Mmes LOMBARD Emilie, ROUSSEAU Noémie, Mrs LEONARD Jean Claude, CHATELAIN Jean Pierre, LEJAY Jacky, BOSVIEUX Jean, VERITA Jean Luc.

Absents excusés : Mr CERVEAU Gilles, Mme PRIGNOT Michèle

Secrétaire de séance nommée : Melle ROUSSEAU Noémie

Après avoir entendu le compte rendu du 16 novembre 2015, le conseil l'adopte à l'unanimité.

### **- Schéma départemental de coopération intercommunale - délibération pour la rectification des limites de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois en matière d'eau potable modification de projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Yonne.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette rectification des limites, et insiste sur le fait que la commune d'Arthonnay souhaite rester au Syndicat Départemental de l'Aube pour des raisons techniques, géographiques et financières.

### **- Délibération pour la compétence facultative « animation du contrat local de santé et engagement Délibération pour la compétence ou soutien d'actions sanitaires et sociales d'internet communautaire » aux statuts de la CCTLB**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte que la CCTLB prenne cette compétence facultative.

### **- Délibération pour la compétence optionnelle « politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêts communautaires, en faveur du logement des personnes défavorisées » aux statuts de la CCTLB**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte que la CCTLB prenne cette compétence optionnelle.

### **- Délibération pour l'indemnité du trésorier année 2015**

Mme le Maire présente au conseil le rapport avec le trésorier pour l'année 2015. La commune n'a jamais vu le trésorier, n'a obtenu aucun conseil de sa part, et le délai de paiement des mandats trop long. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité refuse de lui mandater son indemnité.

### **- Délibération pour organisation du chemin des peintres 2016.**

Après avoir entendu le compte rendu de la réunion du 16 janvier, organisée par l'Association Le Pas, cette année, la subvention demandée sera de 120 €, et chaque commune qui prend des artistes doit se charger de les héberger et les loger du 07 au 16 aout 2016.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser à l'Association Le Pas, la somme de 120 € mais refuse de se charger d'héberger et loger les artistes.

### **- Délibération pour la convention d'assistance technique pour la création de la réserve incendie de Panfol.**

Après étude de cette convention, Mme le Maire doit solliciter le Conseil Départemental pour savoir si la collectivité ne peut prendre que la mission – aide à la décision.

**- Délibération pour subvention à l'école de Cruzy pour le voyage scolaire en mai 2016 :**

Mme le maire présente au conseil municipal la demande de subvention de l'école de Cruzy pour un voyage scolaire en mai 2016, en Bretagne. Le montant sollicité s'élève à 136.84 € par élève, quatre enfants de notre village participeront à ce voyage, soit une subvention de 547.36 €. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte de verser cette subvention de 547.36 € à l'école de Cruzy.

**- Délibération pour le devis de désherbage du village.**

Mme le Maire présente au conseil municipal les devis de la SARL 89 G Service pour la fourniture et la prestation de désherbage du village et du cimetière. Le montant de cette prestation avec les produits s'élève à 1642.17 € ttc. Après en avoir délibéré, le conseil accepte ces devis, et demande qu'il soit notifié à l'entreprise, que le cimetière soit désherbé dès que les conditions climatiques le permettront.

**- Délibération pour le mandatement d'un quart des dépenses d'investissement avant le vote du bp 2016.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte de pouvoir mandater un quart des dépenses d'investissement avec le vote du BP 2016, base BP 2015.

**- Délibération pour accepter un don.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte ce don de 96 €.

**Divers :**

- Demande de Mr CLEROT pour l'acquisition des pierres de la bâtisse en ruine de Panfol. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide : de lui donner l'ensemble de la démolition, à condition qu'il laisse le terrain net après évacuation à sa charge de tous les gravats, la commune se dégage de toutes responsabilités, demande qu'il avertisse la commune avant toutes interventions et d'effectuer cette démolition dès que possible. Un courrier retraçant toutes ces recommandations lui sera adressé en RAR, en demandant un retour signé en acceptant toutes ces conditions.

- Demande verbale de Mme COFFRANT pour les dalles de Bourgogne, elles sont disparues depuis de nombreuses années.

- Vente des parcelles 20 / 21 à la Ste Forestière de l'Orient, programme accepté dans le plan ONF en cours de validité depuis plusieurs années.

- Travaux de l'église, le déblaiement est terminé.

- Travaux d'aménagement devant le cimetière devrait commencer prochainement

- Accessibilité, il faut relancer le dossier afin de pouvoir déposer notre agenda avant septembre 2016.

- Nettoyage des vitres, l'entreprise Bourgogne Environnement sera contactée pour réaliser ce travail dès le printemps.

- Au moment de la réalisation du columbarium, il sera nécessaire de rédiger un règlement et par même occasion en élaborer un pour le cimetière.

- Remerciement de Patricia.

Réunion de commission finances et travaux prévue le 15 février à 20 heures 30

La séance est levée à 22 heures 20

Le Maire